

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 33 (1976)
Heft: 7

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

Signal de départ de la Fête fédérale de gymnastique de 1978 à Genève

Prémices de grands événements. Pour la première fois, les participants à la Conférence des moniteurs cantonaux ont été informés en détail par M. Emile Steinacher, moniteur fédéral, au sujet des données essentielles et des changements en matière de concours de sections. En compétition de section, une société aura la faculté de faire un choix de huit disciplines: Expression corporelle, deux exercices valables aux engins, des sauts appréciables, course de section et trois exercices de nature à être mesurés. Possibilité de programme double dans l'expression corporelle et l'un des trois exercices mesurables. La course de section consiste en une estafette pendulaire sans témoin, sur 100 mètres. Par rapport à la dernière Fête fédérale de gymnastique à Aarau, le lever de pierre complètera les exercices mesurables. Les courses de 1000 et 3000 m remplaceront les 800 et 1500 m.

Dans les compétitions aux individuels, les gymnastes à l'artistique se mesureront dans une classe internationale (LK 6) et une classe nationale (LK 5). Les actifs comme les juniors des gymnastes aux nationaux disputeront le décathlon. Les athlètes légers accompliront dans le cadre de la Fête fédérale les championnats suisses en décathlon dynamique, les gyms au trampoline une rencontre de fête de gymnastique. En ce qui concerne les jeux, les vainqueurs seront désignés pour la balle au poing, le handball, la balle à la corbeille et le volleyball.

En outre, le programme cadre comportera une compétition au choix, une course d'orientation, un cross-country, une épreuve d'obstacles en natation, et un test «fitness» pour les spectateurs. Fort heureusement les exercices généraux figurent à nouveau au programme.

Le programme provisoire des compétitions a également été fixé:

Mercredi 21 juin:

Sections d'essais, décathlon olympique.

Jeudi 22 juin:

Compétition de section, décathlon olympique, rencontres libres, jeux actifs.

Vendredi 23 juin:

Concours de sections, décathlon olympique, gymnastique artistique (oblig.), gymnastique aux nationaux, gymnastique au trampoline, rencontres libres, jeux actifs et hommes. Productions de délégations étrangères hôtes, productions de moniteurs.

Samedi 24 juin:

Concours de sections, décathlon olympique, gymnastique artistique (libres), gymnastique aux nationaux, rencontres libres, jeux actifs et hommes, cortège.

Dimanche 25 juin:

Productions finales avec exercices généraux et célébration des vainqueurs.

Gymnastes suisses amateurs de voyages

22 sociétés suisses de gymnastique participent au concours de sections de la Fête de gymnastique de la Fédération autrichienne à Salzbourg. Pas moins de 147 sociétés (dont 58 du canton de St-Gall) se sont annoncées pour la fête de gymnastique de la région du Vorarlberg. L'un dans l'autre, plus de 3000 gymnastes suisses participeront aux épreuves en Autriche.

Bonne participation aux championnats suisses de gymnastique de sections

Au début du mois de mai, 73 sections représentant plus de 1000 gymnastes se sont annoncées pour les championnats suisses de gymnastique de sections du 5 septembre à Lucerne: Ecole de corps 16, barres parallèles 17, cheval arçons 3, barre fixe 11, anneaux 5, anneaux balançants 8, sauts 9, trampoline 3. D'autres inscriptions sont attendues, surtout pour la catégorie A, dont 10 sociétés seulement ont annoncé jusqu'ici leur participation.

Qualifications olympiques en gymnastique artistique décidées

Les gymnastes suisses se sont bien comportés aux derniers éliminatoires olympiques de Wiesbaden, rencontre qui s'était avérée nécessaire par suite de manipulation de notes lors d'épreuves précédentes. Derrière les USA, et de loin avant le clan réputé des formations de Pologne, de Bulgarie, de Tchécoslovaquie et de France, nos gymnastes obtinrent la seconde place et du même coup leur qualification pour parti-

ciper aux Jeux Olympiques. Avec la participation de Peter Rohner et Philippe Gaille actuellement blessés, notre équipe très homogène se renforcera sensiblement et pourra faire bonne figure à Montréal.

En revanche, nos gymnastes féminines à l'artistique ont joué de malchance. En 7^{me} position, elles ont franchi de peu la limite de qualification. Nos jeunes filles capables ont battu les Italiennes à Hambourg, lesquelles toutefois, grâce à leurs meilleures notes précédentes ont obtenu leur billet pour les Jeux Olympiques. La Suisse sera-t-elle représentée à Montréal par quelques individualités féminines? Il est prématuré de le dire. pd-sfg.

Au conseil communal de Grandvaux: non à la construction d'une piscine

Dans le cadre des travaux de construction du complexe scolaire du Genevrey, il était initialement prévu la création d'une piscine couverte, de 16,5 x 8 x 3 m, avec fond mobile, laquelle se serait située sous le hall de gymnastique.

Cet ouvrage chauffé eût pu être utilisé toute l'année par les élèves du groupement scolaire de Cully et environs, ainsi que par le public, bien évidemment hors des heures de classe. Hélas, le coût de cet ouvrage s'avéra d'emblée fort onéreux, étant donné l'importance de l'infrastructure et la nécessité, vu la proximité de la haute butte destinée à refouler les nuisances en provenance de l'autoroute, d'édifier un «mur berlinois» très solide et ancré dans le roc, destiné à empêcher tout glissement catastrophique du terrain.

D'autre part, des dispositions draconiennes, mais fort compréhensibles régissent l'entretien et l'exploitation d'une piscine publique et scolaire (mesures d'hygiène et de propreté des locaux et de l'eau, de traitement de celle-ci, de surveillance des baigneurs enfants et adultes, etc.).

C'est dire que, annuellement, la caisse communale eût été fortement mise à contribution pour assurer non seulement le versement des intérêts et amortissements du crédit de construction, mais aussi pour «éponger» l'excédent déficitaire prévisible du compte d'exploitation. Ce sont les raisons pour lesquelles, approuvant par-là le préavis municipal et le rapport, tous deux négatifs, de la commission (MM. G. Devanthery, président et W. Schneider, rapporteur), le Conseil communal, à la quasi-unanimité des membres présents, décida de renoncer à la construction de la piscine.

Toutefois, comme la commune possède dans le même secteur un emplacement adéquat, le problème pourra fort bien être repris dans un avenir indéterminé, afin de compléter l'équipement sportif et touristique de la commune, en un moment où celle-ci n'aura plus à faire face aux lourdes charges financières qu'elle rencontre présentement. En cette même séance, et sans opposition, le Conseil communal a décidé l'acquisition d'une parcelle de 590 m², propriété de M. J. Umiglia, attenante au terrain communal du Genevrey sur lequel s'édifiera le complexe scolaire (MM. E. Helfer et A. Borel, président et rapporteur). De même, il a autorisé la Municipalité à disposer de deux crédits de 25 000 fr. chacun destinés l'un à prolonger et terminer le chemin de dévestiture viticole de Champ-Noé, l'autre au rélargissement du chemin communal de Baussan.

Par contre, il a refusé l'achat d'une importante parcelle en nature pré, champ et forêts, aux Crêts, sur la propriété de M. A. Schlotthauber. Cette décision est motivée par le fait que la création d'accès à ce terrain, comme sa mise en valeur eussent exigé de lourds investissements.

La commission de gestion pour 1976 comprend MM. Roger Emery, Jean-Jacques Chappuis, Roméo Monnier, Jean Malherbe et Jean-Pierre Mani. Suppléants Mme Suzanne Jomini et Jean-Pierre Baumgartner. En ouvrant cette importante et fructueuse séance, le président fit observer une minute de recueillement à la mémoire de M. Henri Gavin, maître forgeron et ancien conseiller.

«24 heures, édit. Riviera-Chablais, Lausanne»

Lausanne dans le «tourism-business»

Un atout sport à jouer

Lausanne dispose d'un équipement sportif très complet et de qualité: 49 terrains de football, 30 de handball, 84 de volleyball, 82 de basketball, 38 de tennis, trois de rugby, trois de hockey sur terre et deux de rink-hockey, cinq stades d'athlétisme, 69 salles de gymnastique, cinq stands de tirs avec 132 cibles, dix emplacements de boules et cinq de pétanque, deux parcours Vita, deux ports de rink-hockey avec 1546 places d'amarrage, deux patinoires, un vélodrome, six piscines de plein air, un manège, quatre pistes de ski de fond, ainsi que des installations pour le tennis de table, le tir à l'arc, la boxe, le judo, l'haltérophilie et l'aviron.

Le Service des sports de la commune assure la gérance d'emplacements et établissements allant du simple terrain de jeu au Stade olympique de la Pontaise. C'est ainsi qu'il exploite totalement ou partiellement la piscine couverte de Mon-Repos, la plage de Bellerive, la patinoire de la Pontaise,

le stand de Vernand, les centres sportifs de la Blécherette (football), de Chavannes (sport scolaire facultatif) et de Mauvernay (sport pour tous), le stade d'athlétisme de Vidy-ouest (en voie d'agrandissement) et les salles omnisports du Grand-Vennes, des Bergières et de la vallée de la Jeunesse.

Le Centre romand d'aviron, à Vidy, sera mis le 1er mai à la disposition des clubs. On vient de terminer la construction des hangars, pouvant abriter nonante bateaux (dont les plus grands ont 18 mètres), et du bassin à ramer couvert.

Le Centre équestre du Chalet-à-Gobet a pu installer son manège et ses écuries sur un terrain communal. De même, le golf de Marin a tracé son parcours — l'un des meilleurs de Suisse — sur un terrain de 43 hectares avec un droit de superficie.

Un autre droit de superficie a été accordé au Chalet-à-Gobet à la Ligue romande de football pour un centre sportif régional vaudois. Trois terrains sont à la disposition de 63 clubs lausannois groupant 80 équipes de football.

Pourquoi cet inventaire ? Pourquoi la journée complète d'information, visite à l'appui, qu'organisaient hier le directeur lausannois des Finances et des sports, M. Roger Mugny, et le «patron» du Service des sports Eric Bornand ? Tout simplement pour extirper de la morosité touristique actuelle les nombreux atouts de notre bonne ville. Et les porter une bonne fois au rang d'arguments déterminants dans la «course au client» que se livrent désormais les villes de villégiature. Lausanne, pourquoi ne pas s'en rendre compte, est des mieux armés pour la prospection d'une clientèle sportive qui ne demande qu'à revenir sous la forme alléchante de touristes séduits.

Une ombre, pourtant, au tableau. Malgré six piscines couvertes portées à cet inventaire — trois bassins joints aux salles omnisports citées plus haut, et trois autres à Mon-Repos — il faut bien reconnaître qu'il manque toujours à Lausanne un bassin couvert de 50 mètres. Bien que suffisantes pour l'instant selon le Service des Sports, les installations de 25 mètres de Mon-Repos apparaissent plus que jamais comme un faux-pas à éviter. Tant il est vrai qu'au plan local, rien ne stimule plus la pratique d'un sport que l'organisation d'une haute compétition nationale ou internationale.

Voir trop petit. Une erreur qu'il faudra fuir comme la peste lorsqu'il s'agira de réaliser la patinoire couverte que tout Lausanne attend...

«La Nouvelle Revue de Lausanne»

Bientôt des bébés amphibiens à Morges

Beaucoup d'entre nous ont pu voir à la télévision, ou dans les revues illustrées, qu'il existe à Villars-sur-Ollon une école de natation très particulière. Il s'agit en effet d'apprendre aux bébés, dès leur tout premier âge, tout d'abord à flotter, et ensuite à nager. L'idée de base du fondateur de cette école est qu'il vaut mieux ne pas faire une cassure trop longue entre la naissance d'un bébé dont le milieu naturel a été le liquide, au cours de son existence de fœtus, la crainte de l'eau s'accroissant au fil des années.

Pour avoir assisté à de nombreuses «leçons» nous sommes persuadés que ce principe est juste: parmi les tout petits il semble qu'il y ait peu de problèmes. Bien sûr, il y a déjà les rouspéteurs, les grincheux, les pleurnicheurs, mais aussi les indifférents, les philosophes prêts à sucer leur pouce alors qu'ils flottent sur le dos, ou commencent à remuer leurs petits pieds ou mains.

Le problème devient plus compliqué chez les enfants de trois à quatre ans, où là déjà la peur de l'eau existe et les méthodes d'instruction doivent être adaptées dans chaque cas. M. Jean Fouace, professeur de natation, diplômé d'Etat, en France, entraîneur 3 en Suisse est le créateur du label «les bébés amphibiens».

Une école à Morges

Educateur de premier ordre, il sait être patient, mais ferme, et les résultats qu'il obtient sont rapides et spectaculaires. Il y a à Morges une petite fille de deux ans qui est atteinte d'une arthrose congénitale des hanches. Son cas est sérieux. Elle doit faire beaucoup d'exercice dans l'eau, et faute de trouver le local idéal (piscine à l'eau assez chaude, local bien conditionné) de même qu'une personne de l'expérience de M. Fouace, les parents sont contraints de conduire régulièrement leur enfant à Villars.

D'où l'idée pour ce dynamique professeur de créer une école à Morges. Ce projet semble pouvoir se concrétiser assez rapidement et cela serait un bienfait, nous en sommes persuadés, pour toute notre région. Car, mis à part les cas médicaux, il est indiscutable qu'un «bébé nageur» évite les pires dangers, et de par là même de très, ou trop nombreux drames de noyade chez les enfants.

«Morges hebdo»

Pour écoles et sociétés

Haies d'exercice H 90

Hauteur réglable de 50 cm à 90 cm (avec tube supplémentaire jusqu'à 106 cm)
plus particulièrement destinées aux écoles et aux groupes de jeunes

Avantages

- tube horizontal élastique, évitant ainsi tout danger de blessure
- montage rapide à la hauteur désirée pour l'instruction
- d'un poids de 3 kg seulement
- prix intéressant (par exemple, en prenant 10 pièces, seulement 45 fr. la pièce)

Utilisation

Utilisation variée, par exemple pour

- formation rythmée et course sans peur de blessure
- accélération de la détente

Peut être montée en halle et en plein air.

Demandez le prospectus spécial

R. Bachmann

8503 Huttwilen
Steineggstrasse, tél. (054) 9 24 63

